

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023-05-055-DGS

Nomenclature : 9.1.3

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT FINANCIER 2023/2024

Votants : 33**Abstention : /****Votes exprimés: 33****Pour: 33**

Fait à Tarnos,
le 17 mai 2023
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

22/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme BAULON
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU
Mme DACHARRY	procuration	à	M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la compétence obligatoire des EPCI relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la Communauté de Communes du Seignanx a réalisé une aire d'accueil à Tarnos, rue de l'Industrie, mise en service le 13 août dernier.

Depuis 2022, le Communauté de Communes fait appel au service de Police Municipale de Tarnos permettant ainsi d'assurer les missions de sécurité liées à l'accueil des familles sur ce site.

Afin de permettre une réévaluation des tarifs horaires applicables aux interventions des agents de la Police Municipale de Tarnos, il convient d'établir un avenant financier portant les frais d'intervention de 30 € par heure et par agent à 32,26 € par heure et par agent.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Seignanx et notamment l'article 2 :
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Considérant le projet d'avenant,

DELIBERE

APPROUVE l'avenant financier à la convention entre la Communauté de Communes du Seignanx et la Commune de Tarnos pour la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, située rue de l'Industrie à Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site **www.telerecours.fr**